

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 6 JUIN 2017 – 9h30

Compte-rendu

Etaient présents :

Mesdames

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Frédérique DUPERRET
- Olivia REGGIANI
- Aline ROLLAND

Messieurs

- Martin BIDO
- Paul-Marie CLARET
- Stéphane LIBS
- Yves MEJEAN
- Pascal ROBIN
- Boris THOMAS

Etaient excusés :

- Sylvain CLOCHARD : Pouvoir à Stéphane Libs

Y assistait :

Béatrice BOURSIER
Alexandra SAAD

12 administrateurs sur 12 présents ou représentés.

1 - Validation du compte-rendu du dernier conseil d'administration

Le compte-rendu du CA du 5 avril 2017 est validé à l'unanimité.

2 - Election du bureau du SCARE

Aline Rolland et Stéphane Libs font un point sur leur premier mandat de deux ans de co-présidence. Après une prise de fonction rapide au cœur des sujets, ils ont pris leurs marques dans les différentes instances et soulignent l'investissement en temps, pour assister aux différentes réunions.

La liste suivante se re-présente :

Co-présidents : Aline Rolland et Stéphane Libs

Co-vice-présidents : Christine Beauchemin-Flot et Sylvain Clochard

Secrétaire : Pascal Robin

Trésorier : Yves Méjean

Le bureau est élu à l'unanimité des présents et représentés.

3 - Bilan Cannes

L'Assemblée Générale s'est bien déroulée, l'ensemble du bureau a pu s'exprimer sur les sujets à l'ordre du jour depuis la tribune et échangé véritablement avec les adhérents.

La fréquentation était encore en augmentation cette année, du point de vue du nombre d'adhérents et des institutionnels. La nouvelle organisation des journées AFCAE, notamment le débat déplacé au mercredi après-midi, a été favorable. Il est regretté cependant l'organisation par le groupe Associations régionales d'une réunion aux mêmes horaires, ayant empêché quelques adhérents et associations régionales, d'assister à l'AG.

La question de la recommandation avant sortie, n'a pas été soulevée par les adhérents. Stéphane Libs a néanmoins rappelé en fin d'AG la position du CA du SCARE qui reste en majorité contre, bien qu'il existe des arguments en faveur. Le CA redoute avec cette nouvelle disposition, de voir un certain nombre de films qui mériteraient d'être recommandés, échapper à toute recommandation, en particulier les films de majors non visibles à l'avance. Ces derniers sont néanmoins obligatoirement présentés en commission de classification avant toute projection publique et devraient aussi l'être pour la recommandation. Le SCARE redoute également que la recommandation a priori entraîne une augmentation des salles classées et du classement, certains pourraient établir leur programmation uniquement sur la base de la liste des films recommandés a priori, ce qui est problématique dans le cas d'une enveloppe fermée.

La recommandation a priori présenterait par contre l'avantage de permettre aux salles A&E d'obtenir plus facilement les films dont la recommandation est prévue à l'avance et faire face ainsi aux distributeurs. Mais l'argument peut être retourné en cas de films non recommandés. Une recommandation avant sortie contribuerait à complexifier leur obtention. A l'opposé, certains distributeurs pourraient se servir de la recommandation d'un film pour l'imposer aux salles qui ne souhaitent pas le programmer.

La présence des sponsors, cette année encore fut bienvenue, pour permettre de perpétuer le déjeuner annuel, qui lui aussi, connaît un accroissement de ses participants. 270 personnes étaient présentes. Les sociétés de distribution plus importantes et majors, invitées pour la première fois cette année, ont peu répondu, parfois en raison d'un défaut de communication interne.

Les sponsors ont été cités en début et en fin d'assemblée et un carton fixe était projeté sur l'écran de la salle du Soixantième durant l'assemblée.

4 - Subventions Art & Essai, Appels, Réforme

Un rappel sur les conditions du classement 2017, du calcul des subventions et des appels est fait. L'année 2016 ayant été favorable aux cinémas Art & Essai en général, les propositions de la Commission Art & Essai ont atteint 15,8 Millions d'euros.

Le CNC a porté la dotation à 15,135 millions d'euros, mais a dû procéder à un écrêtement : moins 7% sur l'ensemble des subventions. Ces dernières ont, par contre, été payées avant Cannes cette année.

Le SCARE a rencontré le CNC rapidement avant le festival, afin d'obtenir des éclaircissements sur ces mesures et faire part de la problématique des salles les plus vertueuses déplafonnées : celles-ci n'ont pas bénéficié d'une progression d'indice et de subvention car recevant un montant maximum. Par contre, elles subiront une baisse de 7%, ce qui, s'agissant de subventions élevées, s'appliquera de surcroît sur des montants importants. Le SCARE a exprimé la demande de voir les subventions de ces salles sécurisées. Elles ne peuvent en effet pâtir d'un meilleur travail d'autres salles et leur travail soutenu ne peut pas souffrir de variations importantes de leurs subventions d'une année sur l'autre.

Le Conseil déplore que l'année de la mise en place de la première partie de la réforme et malgré la valorisation des labels, certaines salles verront leur subvention baisser.

Le SCARE avait formulé une demande auprès du CNC, pour obtenir la liste des subventions de l'ensemble des salles, afin d'avoir une vision la plus précise possible de la situation. Une liste de 42 salles leur a été communiquée. Les critères retenus ne permettent malheureusement pas de refléter les situations les plus défavorables.

Le CA décide d'envoyer un courrier au CNC pour faire état par écrit de cette problématique, et s'entretenir sur la manière dont la commission nationale pourra répondre aux demandes d'appel. Il est aussi décidé de sensibiliser les adhérents et leur rappeler la procédure et la date limite d'appel.

Le CA rappelle que sa proposition initiale était plus ambitieuse que les mesures de la réforme. Un seuil minimum de séances à 20% pour tous était souhaité. Le CA a ensuite été favorable aux premières mesures proposées par le CNC.

Il est regretté également que la politique d'animation ne soit pas suffisamment prise en compte dans les nouvelles mesures du classement.

5 - Présentation Etude sur Paris

La date de présentation de l'étude sur Paris, réalisée par le CNC, la Mission cinéma de la Ville de Paris et la région Ile de France, initialement prévue le 6 juin, a été reportée au 29 juin.

6 – Les Rencontres du SDI

Elles se tiennent à Nantes du 6 au 9 juin. Une table-ronde est organisée en partenariat avec le SCARE, l'AFCAE et le GNCR. Le thème proposé par le SDI s'axe sur une labellisation spécifique de films. Sylvain Clochard et Béatrice Boursier ont rencontré à Cannes Etienne Ollagnier et Sarah Chazeille pour préciser la thématique : il s'agit de définir les bases d'une charte dans laquelle s'inscriraient certains distributeurs pour certains films et certains exploitants, de manière volontaire, qui appliqueraient des engagements de programmation dont les modalités seraient à définir dans le cadre d'un groupe de travail. Stéphane Libs interviendra pour le SCARE à la table-ronde, modérée par Etienne Ollagnier et Sylvain Clochard, aux côtés d'Eric Le Bot, V.O., Michel David Zeugma films, Thibaut Fougères Outplay, Nicolas Chemin, Chilly Mazarin, Sylvain Pichon Le Méliès St Etienne.

7 - Opération ArteKino

Une réunion est prévue le 15 juin pour préciser les modalités de la participation du SCARE à ARTEKINO. L'opération se déroulera dans quelques salles et à la Cinémathèque, la deuxième semaine de décembre, autour des films coproduits par Arte, avec un réalisateur invité dans la salle ou par Skype. Le syndicat souhaite ne pas fermer l'opération aux salles qui souhaiteraient y participer. Il est important des salles Parisiennes y participent, en plus de la Cinémathèque. Le CA s'interroge également sur la période de l'opération. Arte a commencé à travailler et définir des axes mais semble ouvert à toutes les propositions.

8 - Commission A&E FNCF, Adhésions de membres associés

Des salles de cinéma d'Outre-Mer ont émis à plusieurs reprises le souhait d'adhérer au SCARE, depuis qu'elles contribuent à la TSA. Cependant la FNCF n'a toujours pas conclu d'accord avec la SACEM pour ces salles et propose une adhésion directe au syndicat, en tant que membres associés.

Il est également proposé de donner la possibilité aux associations régionales d'adhérer dans les mêmes conditions. La question est débattue.

La démarche permettrait de créer plus de lien, favoriser un meilleur échange des informations et d'inviter véritablement les associations aux débats du SCARE, lors de l'AG et d'autres rendez-vous. Certains membres craignent cependant que certaines salles non adhérentes qui recevraient les informations du SCARE par le biais de leur association, ne trouvent pas d'intérêt à adhérer au SCARE. Il est convenu qu'au contraire, cela permettrait de donner de la visibilité au syndicat et à ses actions et susciter ainsi peut-être de nouvelles adhésions qui ne peuvent l'être que par une connaissance des actions du syndicat.

L'adhésion pourrait prendre la forme d'un forfait. Les membres associés pourront voter à l'AG mais n'auront pas la possibilité de se présenter au Conseil d'Administration, rappelant qu'il est important que les membres soient des exploitants de salles.

La création d'un nouveau statut de membre nécessite l'inscription dans les statuts du syndicat, qu'il faudrait modifier par une Assemblée Générale Extraordinaire.

- La création d'un statut d'un membre associé pour les salles d'Outre-Mer, qui sera soumis pour chaque demande à l'approbation préalable du CA, est voté à l'unanimité des présents et représentés.

- La création d'un statut d'un membre associé pour les associations régionales, qui sera soumis à l'approbation préalable du CA est voté à l'unanimité des présents et représentés.

Le Conseil d'Administration profite de la modification prochaine de ses statuts et d'une convocation d'AGE pour proposer d'inclure l'ajout de deux membres supplémentaires au Conseil d'administration. La question est débattue. Il est notamment avancé que deux personnes supplémentaires pourraient participer au développement de l'activité du syndicat. L'objectif serait également d'obtenir une participation suffisante de membres lors de l'absence conjointe de quelques administrateurs lors de grèves de transports par exemple. La question est soumise au vote et adoptée par 11 voix pour et une abstention.

Le Conseil d'Administration se questionne également sur les moyens d'une plus grande autonomie, sujet qui nécessite une étude préalable.

9 - Groupes de travail : redéfinition

Olivia Reggiani étant déjà membre active du groupe du Louxor, il est décidé qu'elle devienne administratrice co-responsable du groupe avec Christine Beauchemin-Flot, remplaçant Jacques Fretel qui a pris sa retraite. Jacques est invité à poursuivre les travaux du groupe, mais sans remboursement de ses transports.

Boris Thomas s'inscrit également dans les travaux de ce groupe.

La redéfinition et la composition des autres groupes seront étudiées lors du prochain Conseil d'Administration.

- Fonds de soutien, coûts d'exploitation
- Cartes illimitées
- Formation - Transmission
- Relations distributeurs / Programmation / Accès aux copies
- Baromètre Art & Essai
- Avènements / Services aux adhérents
- Edition livret